



Contestation contravention

Par **grall cookie**, le **26/07/2017** à **19:23**

Bonjour,

Je viens de recevoir une contravention de 135 euros pour stationnement de véhicule sur une route de forêt interdite à la circulation. C'est effectivement bien la plaque d'immatriculation de ma voiture, mais à la date et heure mentionnée, je n'étais pas dans ce département puisque à l'anniversaire de mon neveu ! Bref, ma voiture ne pouvait pas y être ! Comment prouver ma bonne foi ?

Merci pour votre aide .

Cordialement

Par **Visiteur**, le **27/07/2017** à **08:17**

Bonjour,

soit c'est une doublette; soit c'est vraiment votre voiture conduite par une tierce personne ? Qui n'était peut-être pas en forêt pour cueillir des champignons ? ;-)